PARLIAMENTARY ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

31 October 1991 **Doc. 6525**

MOTION FOR A RESOLUTION

on the situation of gypsies in Europe[1]

presented by Mrs VERSPAGET and others

1. For many centuries gypsies have been regarded as the outcasts of European society, to the point of being described in the recent European press as "Europe's most hated ethnic group".

2. Their situation with regard to basic human rights, education and employment is in question, in particular in central and eastern Europe.

3. Gypsy culture, its language and its traditions nevertheless constitute a genuine and long-standing part of European culture. Gypsies represent a substantial ethnic minority in most European countries and raise questions of a specifically international nature.

4. The Standing Conference of Local and Regional Authorities of Europe adopted a resolution in 1981 on the role and responsibility of local and regional authorities with regard to the cultural and social problems of populations of nomadic origin, and more recently held a hearing on "the Gypsy people and Europe" in Strasbourg on 12 and 13 July 1991 which led to a number of proposals for action.

5. The Council for Cultural Co-operation has conducted a related study on gypsies and travellers, which is now being extended to cover the situation in central and eastern Europe.

6. In the light of its own work on minorities, for example the Round Table on Tolerance and Ethnic Minorities in Luxembourg on 4 October 1991, the Assembly should also examine the specific situation of gypsies in Europe.

Signed:

Verspaget, Tummers, Kollwelter, Szelényi, Ternák, Soell, Ryynänen, Conceição, Hawlicek, Moreira, Lopez Henares, de Puig

1. Referred to the Committee on Culture and Education; and the Committee on Legal Affairs and Human Rights, for opinion: Reference No. 1762 (Standing Committee, 25 November 1991).

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

31 octobre 1991 **Doc. 6525**

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

sur la situation des Tziganes en Europe[1]

présentée par M^me^ VERSPAGET et plusieurs de ses collègues

1. Depuis des siècles, les Tziganes sont considérés comme des parias de la société européenne, au point que la presse les a récemment qualifiés de «groupe ethnique le plus honni d'Europe».

2. Leur situation dans le domaine des droits fondamentaux de la personne humaine, de l'éducation et de l'emploi est précaire, en particulier en Europe centrale et orientale.

3. Or, la culture tzigane, sa langue et ses traditions constituent un élément authentique et ancien de la culture européenne. Les Tziganes, qui représentent une importante minorité ethnique dans la plupart des pays européens, soulèvent des questions d'une nature spécifiquement internationale.

4. La Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe, qui a adopté, en 1981, une résolution sur le rôle et la responsabilité des collectivités locales et régionales face aux problèmes culturels et sociaux des populations d'origine nomade, a organisé, les 12 et 13 juillet 1991 à Strasbourg, une audition sur «Les Tziganes et l'Europe», qui a débouché sur un certain nombre de propositions en vue de l'adoption de mesures.

5. Le Conseil de la coopération culturelle a mené une étude connexe intitulée *Tziganes et voyageurs*, qui s'étend à présent à l'Europe centrale et orientale.

6. A la lumière de ses propres travaux sur les minorités, par exemple la Table ronde sur la tolérance et les minorités ethniques, qui doit avoir lieu à Luxembourg le 4 octobre 1991, l'Assemblée doit également examiner la situation particulière des Tziganes en Europe.

Signé:

1. Renvoyée à la commission de la culture et de l'éducation, et à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme, pour avis: Renvoi n° 1762 (Commission Permanente, 25 novembre 1991).